[Texte]

Everything is in comparison. If you are going to ask a person to be Chief Justice of the Supreme Court of Canada then he has to be a top-notch person. Then you have to remember that this person can probably make \$200,000 or \$300,000 a year if he or she practises law. That has to be a consideration.

Mr. Robinson: Could you come back to the question on pensions?

Mr. Crosbie: As far as judges are concerned, we are not just concerned with 700 judges; we are concerned with having 780 judges who are relatively happy in the security and the pay they are receiving and can decide these many important issues that are going to come before them knowing that they are first-class people and that they are not concerned and worried about their financial situation.

In addition to these 780 judges we are trying to be just and reasonable about, knowing that we can be attacked in a cheap way politically because it is not popular with anyone to see salaries paid of \$105,000 a year or whatever, there are 86,000, as I recall it, widowed spouses whose lot we improved through the spouses' allowance earlier in this Parliament. So we are not forgetting the ordinary Canadian either.

Mr. Robinson: What about the pension retroactivity question I raised?

Mr. Crosbie: Yes. If changes are recommended and accepted then I want to look at the question of retroactivity to see if it is possible to make it retroactive.

The Chairman: Could I remind the hon. member that this bill does not deal with pensions. Let us stick to the bill.

Mr. Robinson: I was just following up on the Minister's statement, Mr. Chairman. Thank you.

The Chairman: Mr. Thacker.

Mr. Thacker: I sat as part of this committee in the last Parliament, I guess as Mr. Robinson did, and we heard all of the evidence from the Lang commission. As I recall, the official position of the Liberal Party at that time was in favour of the Lang commission. Our party was in favour of the salary increases. Quite a number of our people had problems with respect to the pension question because that is the real dicey area in terms of what is right or wrong and there is a dimension there politically as well.

This bill restricts itself solely to salaries. They are some 50% lower now than what the Lang commission had recommended in 1983.

The government position is clear that we should put this bill through, and we are in favour of it. I suspect that Mr. Berger speaking for the Liberal Party would indicate that they are

[Traduction]

Tout est relatif. Si vous pressentez quelqu'un pour le poste de juge en chef de la Cour suprême du Canada, il faut que ce soit une personne tout à fait remarquable. N'oubliez pas non plus que la personne en question pourrait probablement gagner entre 200,000\$ et 300,000\$ par an en pratique privée. Cela également doit entrer en ligne de compte.

M. Robinson: Pourriez-vous en revenir à la question des pensions?

M. Crosbie: Pour ce qui est des juges, il n'y a pas que les 700 juges qui nous intéressent ici; nous voulons avoir 780 juges qui soient relativement heureux dans leurs fonctions, qui soient relativement satisfaits de leur traitement, des juges qui puissent trancher dans tous ces dossiers importants dont ils vont être saisis, il faut que ces gens soient de très haut niveau et il faut également qu'ils n'aient pas à se soucier de leurs problèmes financiers.

Outre ces 780 juges, nous essayons également d'être justes et raisonnables, sachant fort bien que nous sommes toujours à la merci d'un coup bas politique dans la mesure où personne ne voit d'un bon oeil des salaires de 105,000\$ par an, ou plutôt de 86,000\$, si je me souviens bien, et je pense ici aux veufs et aux veuves dont nous avons déjà amélioré le sort cette année-ci en relevant leurs indemnités de conjoint survivant. Nous n'oublions pas non plus donc les Canadiens moyens.

M. Robinson: Et qu'en est-il de la rétroactivité?

M. Crosbie: En effet, si certains changements sont recommandés à ce sujet, si ces changements sont acceptés, je vais vouloir envisager cette question de la rétroactivité pour voir si la chose est possible.

Le président: J'aimerais rappeler au député que le projet de loi ne porte pas sur les pensions. Je préférerais que nous nous en tenions au projet de loi.

'M. Robinson: Mes questions portaient simplement sur ce que nous a dit le ministre, monsieur le président, mais je vous remercie.

Le président: Monsieur Thacker.

M. Thacker: J'étais membre du Comité durant la dernière législature, monsieur le président, comme M. Robinson je crois, et nous avons abondamment entendu les représentants de la Commission Lang. Si je me souviens bien, à l'époque l'Opposition officielle était favorable aux recommandations de la Commission Lang. Notre parti était favorable au relèvement des traitements. Un certain nombre de nos membres s'inquiétaient toutefois de la question des pensions parce qu'il s'agit précisément du problème délicat de savoir ce qu'il convient de faire et ce qu'il ne convient pas de faire, sans même parler de la dimension politique de la chose.

Le projet de loi est donc exclusivement consacré aux traitements. Ces traitements sont actuellement inférieurs de 50 p. 100 à ceux que la Commission Lang avait recommandés en 1983.

La position ministérielle est claire, ce projet de loi doit être adopté, et nous sommes du même avis. J'imagine que M. Berger, parlant au nom du Parti libéral, abonderait dans le